

EN CAS D'ALERTE INONDATION

Lorsque vous recevez un signal d'alerte de risque d'inondation respecter les précautions suivantes :

1. Isoler les bâtiments, obturer les ouvertures notamment en fermant tous les portails, portes, fenêtres.
2. En complément, positionner des dispositifs anti-inondations : barrière étanche, joint, parpaings de béton, boudin, plaques PVC, d'au moins 20 cm de hauteur au droit de chaque seuil.
3. En complément au niveau de l'atelier de dépollution et la zone d'entreposage des pièces détachées :
 - a. vérifier que les réservoirs de liquides polluants (huiles usagées, carburants, liquides de refroidissement) sont bien placés sur bac de rétention à plus de 20 cm de hauteur, faire le nécessaire si ce n'est pas le cas,
 - b. ne laisser trainer au sol aucune pièce, déchet, produit susceptible de polluer et être entraîné par les eaux, les placer dans des bacs plastiques étanches type caisses palettes PEHD d'1m³
4. A l'extérieur :
 - a. ne laisser trainer au sol aucune pièce, déchet, produit susceptible de polluer les eaux, les placer dans des bacs plastiques étanches type caisses palettes PEHD d'1m³ situées à l'intérieur de l'atelier de dépollution démontage
 - b. vérifier que les bas de caisse de toutes les voitures hors d'usage et notamment celles non dépollués soient bien situés à +30 cm de hauteur, au besoin les rehausser afin de les placer hors d'eau
 - c. fermer le portail d'accès au site, afin d'éviter que des flottants ne sortent du site et soit entraînés par le courant de crue
 - d. vérifier l'étanchéité des bennes de stockages de déchets (pneus, ferrailles)
 - e. vérifier que les trappes de visites du débourbeur séparateur d'hydrocarbures soient bien fermées et placer un joint d'étanchéité en compléments,
5. Fermer l'électricité (au disjoncteur)
6. N'évacuer pas le site, tenez-vous informer régulièrement de l'évolution de la crue